



11

Du Jeudi 10. Mars 1757.

Présents

M. Sage D. ^r	M. L'abbé D'Helvétius
M. Marcorielle	M. de St. Amant
M. Garipuy	M. de Menjaud
M. de Bourquet	M. D'orbessan
M. Gardil	M. L'abbé de La Porte

adjoins

M. D'Epine

M. de Saraxa qui en a été désigné pour parler aujourd'hui; il a été suppléé par M. Marcorielle qui a lu une observation sur un blanchiment parager de cheveux. M. Campagne, médecin à Sigean, membre de l'académie de Beriers et correspondant de celle de Montpellier en a été l'auteur de cette observation.

Aya quelques années, dit-il, qu'on l'appella au près d'une femme de 36 ans, d'un tempérament sanguin, issue d'une race saine, et qui jusqu'alors avoit eue quelques légers indispositions. Elle fut un jour atteinte d'une fièvre maligne accompagnée d'un très violent mal de tête. Les autres symptômes caractéristiques du mal baignèrent au bout de quelques jours, par l'effet des remèdes les plus efficaces dans ces rencontres; mais le mal de tête n'ayant reçu aucun amendement, M. Campagne se détermina le 23^e jour à faire raser la malade. Lors qu'on alloit l'exécuter son ordonnance, il aperçut que les cheveux, les sourcils et les cils de cette femme naturellement noirs commencent à blanchir. Curieux des suites de ces évènements singuliers, il fit suspendre l'opération et au bout de six jours les cheveux, les sourcils et les cils furent entièrement blancs. Cependant le mal de tête ne diminuoit point, lorsque le 30^e jour du mal, la malade parut disposée à guérir. M. Campagne toujours attentif aux indications de la nature ordonna une potion propre à secourir celle-ci. Une sueur abondante et critique se déclara. Le mal de tête cessa incontinant, et de cette heure tout tendit à la guérison: Les cheveux et les poils reprirent insensiblement leur couleur naturelle et se retrouvèrent

Blanchiment parager
de cheveux
Par M. Campagne

Inensiblement & absolument noirs au 7. Jour, que la malade se fut en pleine convalescence. Et quand elle se peigna il ne tomba presque point de cheveux.

M. Campagne termine son observation par des conjectures ingénieuses sur la cause du phénomène singulier qui en fait l'objet, et cette partie de son ouvrage doit être vue dans le mémoire même. On observera seulement ici que le fait qu'il contient, quoi que des plus rares n'en pas absolument sans exemple pour cette Compagnie a qui M. Gouaré en communiqua un presque absolument semblable le

1747. Il y a néanmoins cette différence entre ces deux observations, que l'une est d'un homme et l'autre d'une femme; et que dans celle dont on vient de rendre compte les cheveux ont blanchi de même que les sourcils et les cils, au lieu que la couleur des cheveux du franc-trois dont M. Gouaré fait mention, ne fut point altérée, et qu'il n'y eut que sa barbe et quelques poils des sourcils qui blanchirent et reprirent dans peu leur couleur naturelle. Il en même à remarquer qu'il n'en point dit que celui-ci eut de mauvaises hâtes mais seulement une jaunisse attribuée à la fatigue et aux sollicitudes que lui causoit un procès considérable.

Cheveux blanchis
subitement pendant
une forte contention
d'esprit.

Il en moins extraordinaire sans doute que de ces cheveux ou de ces poils blanchis subitement par quelque événement fâcheux conservent cette blancheur que de les voir reprendre ensuite leur couleur naturelle. Cependant les circonstances singulières qui accompagnent un fait de ce premier genre que M. de S. Amand a rapporté, ont paru mériter qu'on lui donnât place dans ces Registres.

Un des ancêtres de cet Académicien chargé d'une administration considérable dont il se disposoit à rendre compte se trouva suivant ses papiers Reliquataire d'une très grande somme d'argent, qu'il étoit sur de ne pas devoir. Vivement affecté de la première impression que fit sur lui ce compte inattendu, il demeura long-temps accablé sur une table la tête penchée et appuyé sur une de ses mains, cherchant

avec une sorte contentions d'esprit à démêler la cause de l'événement
 et quant au sortir de ces états violents il changea de situation,
 tous les cheveux que l'amaud avoit touchés se trouvèrent
 blancs et demeurèrent tels jusqu'à la mort. Elle arriva
 quelques mois après et fut regardée comme une suite de
 cette agitation, qui qu'il feut parvenu à découvrir et à
 rétablir l'omission innocente qui l'avoit causée.

Aureste M de l'amaud n'a point été le témoin de ce fait
 antérieur à sa naissance: mais c'est une tradition si constante
 et si unanimement reçue dans sa famille et dans son pays
 qu'on pareroit peu fondé à la révoquer en doute.

M de menyand a communiqué à l'assemblée un
 mémoire qui a encore pour objet une singularité naturelle
 relative à ces cheveux blancs, le duc de Lorraine en substance
 qu'au diocèse de Lamoignon généralité de Moulins, la famille
 ancienne d'Amoins étoit distinguée par un toupet de cheveux
 parfaitement blancs, semblable à celui dont fut longtemps en
 possession la blanche aînée de la maison de Roban.
 Les autres enfans d'un même père n'avoient point ce toupet
 qui se montreroit très distinctement dès la naissance et qu'un
 préjugé de famille faisoit regarder comme le signe
 distinctif de ceux qui devoient être les aînés de cette maison:
 En telle sorte que quand les premiers nez ne le portoient pas,
 cette privation étoit prise pour un présage de leur mort
 prochaine ou de leur vocation pour l'Eglise. Quoiqu'il en
 soit, Catherine Lamoignon distinguée par ce toupet de deux de
 ses frères qui ne l'avoient pas, fut leur héritière. Elle mourut
 françoise de Richard de l'Eglise aux bois dans la maison da
 quel elle transporta le toupet d'Amoins, qui a disparu depuis
 dans cette première famille, ou il a subsisté durant plusieurs
 générations; et s'est perpétué dans celle de Richard ou il
 subsiste encore aujourd'hui avec les mêmes circonstances
 et les mêmes préjugés.

Il a vu d'ailleurs effec du hasard cette source étoit — Poulet montraux

R. M. Tom. IV.

Pag. 33

Toupet de cheveux
 blancs héréditaire
 M de
 menyand

Tellement Sujette destinée autre remplie par ces Sujets singuliers
 d'histoire naturelle que M. de Mengaud y a porté encore un poulet
 monstrueux a quatre cuisses & quatre ailes. il étoit mort. Les Poulets venus
 des autres œufs de la même couvée etant nez avant celui-ci, ce dernier œuf
 fut abandonné de la soule, et on le jeta. Quoique le petit monstre
 fut encore vivant lors qu'on l'aperceut, il se trouva trop mortifié pour
 qu'on ait pu lui conserver la vie; et comme il avoit été ouvert et vuide
 avant que d'être présenté à l'Académie, on ne peut rien dire ici de sa
 figure, du nombre ni de la situation des Visceres qu'on n'a point vus.
 Quant à l'extérieur de cet animal, il paroit divisé dans sa longueur
 en deux parties égales par une ligne qui prend depuis l'extrémité
 antérieure du bec, jusqu'à l'extrémité postérieure du corps du monstre,
 et cette ligne semble indiquer que ce monstre s'est formé de l'union
 de deux fœtus de Poulets joints par le sommet du corps, et des quels les
 deux côtés et les têtes en se tournant de côté se sont unis et confondus,
 ou pénétrés en partie pour ne former par leu ensemble qu'un col,
 et une tête un peu plus large par proportion que dans l'autre naturel.
 Cette exposition indique et peut servir à faire comprendre la position
 des quatre cuisses et des quatre ailes, dont deux étoient situées antérieurement
 près de l'origine du col, Les ailes plus haut et un peu plus avant que les
 Cuisses; et deux à l'extrémité postérieure de l'animal. Les origines
 des deux ailes postérieures se trouvoient réunies au lieu où l'anus auroit
 dû être naturellement placé. De ces deux ailes, l'une étoit presque impercep-
 tible et l'autre bien plus petite que chacune des antérieures. Deux autres
 étoient situés un de chaque côté du corps entre les deux cuisses qui y
 répondoient. Quant aux ailes, Les pattes, Les jambes et les Cuisses ne
 différoient de celles des poulets ordinaires que par leur position, si ce-
 n'est que la jambe postérieure droite dormoit naissance près de
 l'articulation du jarret, une seconde jambe très courte terminée
 par une patte plus petite, ainsi que chacune des quatre autres et
 composée de trois doigts seulement.

Il est aisé de sentir que cette cinquième jambe formoit une
 nouvelle superficie de laquelle il restoit à rendre raison en
 particulier, si l'on vouloit d'ailleurs regarder ce monstre comme
 formé par l'union de deux fœtus de Poulets.

L'Acrosier a dit que l'acquerereu avec lequel l'Académie est
 si vœu point de consommer la vente du jardin qu'elle tient de libéralité
 de M. Le Comte de Saraman près La Salpêtrière de cette Ville.

Desirerois qu'il lui fut donné l'employ de la femme qui devoit payer pour cette acquisition.

Comme l'Academie avoit delibéré le 26 may 1756. d'employer le prix de la vente de ce petit jardin à l'acqui de ce qui restoit de ces indications qui a plu au Roy de donner en accordant à la Compagnie pour ses exercices l'hôtel dont elle jouit, il a été convenu qu'on feroit fournir ces emplois à l'acquireur, si l'état actuel des fonds de l'Academie permettoit d'y prendre la somme qui devoit être jointe au prix du jardin pour faire celle qui restoit encore due d'uo des indications de la majorité.

Sur ce la vente du jardin donné par M. le comte de Caraman destinée à consacrer le paiement de ce qui restoit d'uo ledit hôtel de l'Academie

A cette occasion M. de l'Amant ayant generousement offert de faire les avances necessaires pour ces objets, supposé qu'on ne peut point prendre actuellement dans les fonds de l'Academie ce qu'il faudroit pour le remplir. L'Academie a accepté avec reconnaissance ce nouveau témoignage du zèle de son tresorier. Les commissaires chargés de consacrer la vente du jardin ont été priés de donner à l'acquireur l'employ convenu; et de faire par le même acte le paiement qui en doit être la suite.

L'abbé de Sante Surprie

Du Jeudi 17. Mars 1757.

Present

- M. Sage
- M. de Beadeville
- M. Paupuy
- M. Dorbesson
- M. de Bourguet
- M. de l'Amant

- M. Marcovelle
- M. l'abbé D'hetiot
- M. Gardel
- M. de Mengaud
- M. l'abbé de l'afte

- M. d'Hyppone
- M. Blaynal
- M. Francain

M. Marcovelle designe pour parler à cette séance de l'observation d'une hydrocephale considerable et devenue celebre par les différentes Relations qui en ont été publiées. Les parents de l'enfant qui en étoit affligé et qui naquit à Begele au diocèse de Bourdeaux en juin ou juillet 1755 demeurés de bien de la fortune se determinerent à voyager avec cette fille pour l'exposer aux regards des curieux au vue de

R. M. Tom. IV. Pag. 34. Hydrocephale de Begele Description anatomique de cet état par M. Marcovelle